

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, Maxime GARDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOJJON.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : MONDIERE Hubert (à Jean-Marc HETSCH) – Sylvie DENIS (à Véronique FESSY).

Absents : SEIGNERET Ludivine- RIVIERE Mickaël.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 28 Novembre 2023.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ENTRETIEN DE LA SALLE DES SPORTS DU COLLEGE DE REGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un courrier de la Mairie de Régny sollicitant une participation de la commune pour la part des 44 collégiens habitant Pradines.

Cette participation contribue à réduire la dépense de la Mairie de Régny et qui est relative aux frais de chauffage et d'entretien de la salle des sports mise à disposition des collégiens.

Le montant de la participation 2023 s'élève à 1 103,08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix « pour », 1 voix « contre », 2 abstentions, accepte de verser cette participation pour un montant de 1 103,08 € relative aux frais de chauffage, d'entretien de la salle des sports du collège de Régny.

Le secrétaire de
séance,
Véronique FESSY

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.
A Pradines, le 05 Décembre 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.